

AVIS PUBLIC

RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-CONSTANT EN HUIT DISTRICTS ÉLECTORAUX

AVIS est, par la présente, donné que, suite à la publication de l'avis public, le 19 mars 2020, concernant la reconduction de la division du territoire de la Ville en districts électoraux, la greffière n'a reçu par écrit aucune opposition de tout électeur dans le délai requis à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

AVIS est également donné que la division des districts électoraux a été reconduite le 4 avril dernier, soit le seizième jour suite à la publication de l'avis public, et que cette division s'applique pour la première élection générale qui suit son entrée en vigueur et pour toute élection partielle subséquente.

Tout électeur qui désire obtenir des informations concernant le règlement numéro 1494-16 concernant la division du territoire de la Ville de Saint-Constant en huit districts électoraux peut s'adresser à la greffière de la Ville au courriel suivant : greffe@saint-constant.ca

Seule la date de publication sur le site Internet officiel de la Ville de Saint-Constant servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 21 avril 2020.

Me Sophie Laflamme, greffière pirectrice des affaires juridiques